



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Remise en état des réseaux de télécommunication après la tempête Ciarán

Question écrite n° 18704

## Texte de la question

Mme Annaïg Le Meur attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée du numérique, sur les dégâts persistants de la tempête Ciarán sur les réseaux de télécommunication. Dans la nuit du 1er au 2 novembre 2023, la tempête Ciarán a frappé la Bretagne et une partie des côtes de la Manche, provoquant de nombreux dégâts sur les réseaux aériens d'électricité et de télécommunication, en raison du nombre important de chutes d'arbres. Si les réseaux électriques ont pu être remis en état en 3 semaines, il en est tout autrement pour les réseaux de télécommunication. En effet, plus de 7 mois après la tempête, plusieurs centaines d'abonnés sont toujours privés d'internet et de téléphone, gênant fortement les particuliers et les entreprises dans leurs activités du quotidien et créant également des problèmes de sécurité des personnes vulnérables, notamment celles équipées en téléalarme. Les abonnés et les collectivités font régulièrement des remontées aux opérateurs, presque tout le temps sans retour sur des perspectives de retour à la normale. Les services décentralisés de l'État eux-mêmes éprouvent des difficultés à avoir des réponses de ces opérateurs, qui sont incapables de réaliser des points de situation précis sur l'étendue des pannes restantes et les prévisions de travaux. Cela devient un vrai problème d'aménagement du territoire. Aussi, elle lui demande qu'une cellule ministérielle soit mise en place avec les opérateurs en télécommunication pour un suivi et un prévisionnel de la remise en état des réseaux de télécommunication abimés par les tempêtes survenues cet hiver.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Annaïg Le Meur](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18704

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** [Numérique](#)

**Ministère attributaire :** [Numérique](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 juin 2024](#), page 4673

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)